



Paris, le 18 septembre 2014

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### TRANSPORT ROUTIER

#### Rentabilité des péages autoroutiers : l'outrance enfin dénoncée !

Dans un rapport dévoilé par la presse aujourd'hui, l'Autorité de la concurrence dénonce la rentabilité exceptionnelle des sociétés d'autoroutes françaises et évoque même une vraie rente pour ces sociétés. Dans son avis, l'autorité fustige une rentabilité totalement déconnectée des coûts de ces sociétés et disproportionnée au regard des risques qu'elles encourent.

L'OTRE se félicite des conclusions de ce rapport de l'Autorité de la concurrence qui fait suite au rapport de la Cour des comptes qui, déjà, avait pointé du doigt le coût exorbitant des péages autoroutiers.

L'OTRE rappelle que, selon le droit européen, les péages autoroutiers doivent être proportionnés aux coûts de construction, d'entretien et d'usage des dites infrastructures concédées.

Au moment où la question du financement des infrastructures est relancée, où le gouvernement envisagerait d'augmenter le montant de TICPE sur le gazole de 2 centimes pour compenser le manque à gagner de l'écotaxe, l'OTRE rappelle que 41 % de la circulation des poids lourds se fait sur une autoroute concédée en France. Selon les sources même de l'ASFA, la circulation des poids lourds correspond à 14% de la circulation totale sur les autoroutes concédées, mais le chiffre d'affaire engendré par le trafic PL correspond à 40% du chiffre d'affaire total, soit plus de 3 milliards !

Pour l'OTRE, la coupe est pleine ! Alors que les PME de transport routier peinent à sortir une marge de 0 à 0,5%, elles voient ces sociétés d'autoroutes émarger à 24% en moyenne, sur lesquelles marges leurs matériels roulants participent presque pour la moitié !

Au vu de l'avis de l'Autorité de la concurrence, et avant toute chose, le gouvernement doit mettre un terme définitif au plan de relance autoroutier qu'elle négocie avec les sociétés d'autoroutes. Ensuite, l'OTRE demande que les sociétés autoroutières soit taxées sur leurs bénéfices afin de participer au financement des infrastructures de transport en lieu et place des taxes imposées aux entreprises de transport routier.

Il n'est plus question pour les transporteurs routiers de se voir imposer un péage de transit en lieu et place de l'écotaxe alors qu'ils participent grandement à la rente autoroutière, sans que les bénéficiaires de cette rente ne soient mises à contribution.

Enfin, l'OTRE attend que le gouvernement suive la recommandation de l'Autorité de la concurrence sur un rééquilibrage des tarifs de péage.

Contact presse :

Gilles MATHELIÉ-GUINLET, secrétaire général

06 10 20 67 93

[gilles.mathelieguinlet@otre-direction.org](mailto:gilles.mathelieguinlet@otre-direction.org)